

Désignation de l'entreprise		SARL A.P GRIMALDI HOLDING		ROUTE DE C ATERAGHIO		Néant ☐		
Adresse de l'entreprise		20290 BORG0		Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		
SIRET		7 9 5 2 2 2 1 1 6 0 0 0 1 9		Durée de l'exercice précédent *		12		
				Exercice N clos le		31122024		
				Exercice N-1 clos le		31122023		
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		
						Net 4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012				
		014	15 909	016	15 909			
	Immobilisations corporelles*	028	1 685 223	030	104 626	1 580 598	5 039	
	Immobilisations financières* (1)	040	944 540	042		944 540	944 340	
	Total I (5)	044	2 645 673	048	120 535	2 525 138	949 379	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
		Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	331	066		331		
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068	18 600	070		18 600	138 600	
		072	7 647	074		7 647	80 652	
	Valeurs mobilières de placement	080		082				
	Disponibilités	084	852 299	086		852 299	663 944	
	Charges constatées d'avance *	092	19	094		19		
	Total II	096	878 896	098		878 896	883 195	
	Total général (I + II)	110	3 524 568	112	120 535	3 404 034	1 832 575	
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		39 500		39 500		
	Ecart de réévaluation	124						
	Réserve légale	126		3 950		3 950		
	Réserves réglementées*	130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132		1 734 006		1 721 401		
	Report à nouveau	134						
	Résultat de l'exercice	136		83 572		12 605		
	Subventions d'investissement	137						
	Provisions réglementées	140						
	Total I	142		1 861 028		1 777 456		
Provisions pour risques et charges	154							
Total II	154							
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		1 244 846				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		11 504		22 664		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169 10 092)	172		23 530		31 349		
	Comptes courants d'associés	173		258 161		136		
	Autres dettes	175		4 964		969		
	Produits constatés d'avance	174						
Total III	176		1 543 005		55 119			
Total général (I + II + III)				180		3 404 034	1 832 575	
RENVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	5 840	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	1 175 629
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	1 648 369
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

Etats financiers au 31/12/2024

ANNEXE

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **3 404 034 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **559 853 euros** et un total **charges** de **476 281 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **83 572 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2024** et finit le **31/12/2024**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2024
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	13 200					13 200
	Autres	2 709					2 709
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	15 909					15 909
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre			1 633 344			1 633 344
	sur sol d'autrui			6 025			6 025
	instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	831					831
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier	36 224		5 800			42 024
	Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours			3 000			3 000	
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	37 054		1 648 169			1 685 223	
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	944 340		200			944 540
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	944 340		200			944 540
TOTAL		997 303		1 648 369			2 645 673

--	--

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2024
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	13 200			13 200
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	2 709			2 709
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	15 909			15 909
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre		67 937		67 937
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement		300		300
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	831			831
	Matériel de transport				
Matériel de bureau, mobilier	31 185	4 374		35 558	
Emballages récupérables et divers					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		32 015	72 610		104 626
TOTAL		47 924	72 610		120 535

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	

Frais d'établissement et de développement						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
TOTAL IMMOB INCORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre						
sur sol d'autrui						
instal, agencement, aménag.						
Instal. technique matériel outillage industriels						
Instal générales Agenct aménagt divers						
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique, mobilier						
Emballages récupérables, divers						
TOTAL IMMOB CORPORELLES						
Frais d'acquisition de titres de participation						
TOTAL						
TOTAL GENERAL NON VENTILE						

--

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros		31/12/2024	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	5 840	5 840	
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	18 600	18 600	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	7 079	7 079	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	568	568	
	Charges constatées d'avances	19	19	
TOTAL DES CREANCES		32 106	32 106	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2024	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	1 244 846	69 217	301 110	874 519
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	11 504	11 504		
	Personnel et comptes rattachés	2 914	2 914		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 325	3 325		
	Impôts sur les bénéfices	7 076	7 076		
	Taxes sur la valeur ajoutée	10 092	10 092		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	123	123		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	258 161	258 161		
	Autres dettes	4 964	4 964		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		1 543 005	367 377	301 110	874 519
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		1 300 000			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		55 532			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)		258 161			

--

Capital social

Etat exprimé en euros		31/12/2024	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		395,00	100,0000	39 500,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		395,00	100,0000	39 500,00

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2024

Total des Charges à payer		377
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		377
INT COURUS/EMPRUNTS ETABLISSTS CREDIT	356	
Assurances C.N.E. PRET_IMM_AIX1300	21	

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2024

Total des Produits à recevoir

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros		Période	Montants	31/12/2024
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			19	19
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL				19

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2024
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			

Filiales et participations



Etat exprimé en euros		31/12/2024		Capital	Capitaux propres	Q uote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus	
							Brute	Nette
A. Renseignements détaillés 1. Filiales (Plus de 50 %) SAS TPA AMENAGEMENT URBAINS ET RURAUX SAS GRIMALDI TRAVAUX PUBLICS INDUSTRIELS <								

--

A.P GRIMALDI HOLDING

**Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 3 069 500 euros**

**Siège social : ROUTE DE CATERAGHIO
20290 BORGIO
795 222 116 RCS BASTIA**

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 30 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 30 juin,
A 14 heures,

Monsieur ANGE-PAUL GRIMALDI,
demeurant ROUTE DE CATERAGHIO 20290 BORGIO,

Propriétaire de la totalité des 30 695 parts sociales de 100 euros composant le
capital social de la Société A.P GRIMALDI HOLDING,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

Étant précisé que Monsieur Thomas AGOSTINI, Commissaire aux Comptes titulaire
de la Société a été régulièrement informé des décisions devant être prises,

I- A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de gérant de la Société, Monsieur ANGE-PAUL GRIMALDI, Associé Unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ainsi qu'un rapport sur l'exercice écoulé. La Société est une petite entreprise au sens de l'article L. 230-1 du Code de commerce et est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1, IV du même code.

Ces documents ont été tenus, au siège social, à la disposition du Commissaire aux Comptes, à compter du 11 juillet 2025, soit dans le délai de quatre mois à compter de la clôture dudit exercice.

Monsieur ANGE-PAUL GRIMALDI, Associé Unique, a pris connaissance du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels.

II- A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024,

- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Rémunération de la gérance,
- Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux Comptes,
- Nomination d'un Commissaire aux Comptes,

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique, sur la base de son rapport de gérance et après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Associé Unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 83 572,32 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	83 572,32 euros
------------------------	-----------------

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 1 817 578,14 euros.

Conformément à la loi, l'Associé Unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

TROISIÈME DÉCISION

Conformément aux dispositions de l'article L. 223-19 du Code de commerce, la présente décision fait mention des conventions antérieures qui ont été tacitement reconduites au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

- Convention de prestations de services conclue entre la Société et SAS GRIMALDI TRAVAUX PUBLICS INDUSTRIELS, 272 220€ HT

- Convention de prestations de services conclue entre la Société et SAS TRAVAUX AMENAGEMENT URBAINS ET RURAUX, 146 580€ HT

QUATRIÈME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'approuver sa rémunération en qualité de gérant allouée au cours de l'exercice écoulé, qui s'est élevée à un montant brut de 201 835 euros.

En outre, l'Associé Unique approuve la prise en charge par la Société des cotisations obligatoires et facultatives assises sur sa rémunération en qualité de gérant.

CINQUIÈME DÉCISION

Les mandats de Monsieur Thomas AGOSTINI, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Madame Marie-Claire MORELLI, Commissaire aux Comptes suppléante, arrivant à expiration et Monsieur Thomas AGOSTINI ayant exprimé le désir de ne pas être renouvelé dans son mandat de Commissaire aux Comptes titulaire, l'Associé Unique décide :

- de renouveler le mandat de Madame Marie-Claire MORELLI, Commissaire aux Comptes suppléant,

- et de nommer la société CODEX, société par actions simplifiée immatriculée au RCS BASTIA sous le numéro 844 697 755, représentée par son président M Thomas AGOSTINI, domiciliée 2 BOULEVARD PAOLI 20200 BASTIA, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire,

pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'Associé Unique sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associé Unique
ANGE-PAUL GRIMALDI

